

TARIFICATION LICENCES ET AFFILIATIONS

applicable pour tous les Comités départementaux affiliés à la Fédération
Saison 2026 /2027 - Valable du 01/09/2026 au 31/08/2027

Une licence prise auprès d'un Comité départemental donne accès aux activités de tous les départements affiliés à notre Fédération ainsi qu'à toutes les organisations fédérales (stages, manifestations sportives, séjours, voyages, etc.)
 Voir conditions et disponibilités auprès des dirigeants du Comité départemental.

AFFILIATION DES ADHERENTS

TYPES DE LICENCES	Licence Avec Option IDC de base (Raqvam)
Unique Pour toutes catégories socio-professionnelles	42 €
Enfant de moins de 6 ans De 0 à 5 ans au 1 ^{er} septembre 2021	10 €
Jeune De 6 à 18 ans, étudiant ou demandeur d'emploi	27 €
Club Santé Seniors MGEN Membre d'un Club Santé Seniors affilié à un Comité Départemental 2FOPEN	31 €
Temporaire de 0 à 2 nuitées Valable pour toutes activités ou sorties ponctuelles Renouvelable <u>deux fois</u> dans l'année sportive (hors Challenges et stages sportifs de plus de 2 nuitées)	11 €
Licence de printemps Valable uniquement pour une <u>première</u> prise de licence à la 2FOPEN postérieure au 1er avril 2027	21 €

Pour des raisons d'optimisation des coûts et d'une couverture assurantielle performante, la 2FOPEN a fait le choix de proposer l'assurance de base (Indemnisation Dommages Corporels – IDC) incluse dans le prix de la licence.

En cas de refus de cette assurance, il sera possible, avec le logiciel « E-licences » de la déduire directement du montant de la cotisation dû pour la saison.

L'assurance IDC renforcée (Option IA-Sport+) est à souscrire au moment de la prise de licence au tarif de 15,57 € fixé par la MAIF.

Les tarifs des licences 2FOPEN sont les mêmes pour tous les Comités départementaux qui peuvent être majorés en ajoutant une part départementale.

COTISATION ANNUELLE à régler par les licenciés =
Prix de la licence 2FOPEN + Part au Comité départemental

AFFILIATION DES COMITES DEPARTEMENTAUX A LA 2FOPEN

TARIFS DES AFFILIATIONS ANNUELLES pour la saison 2026-2027	à régler au 01/09/2026
Comité départemental et Ligues 2FOPEN et USFEN-FP Association déclarée en Préfecture et affiliée à un Comité départemental	15,00 €
Sections affiliées à un Comité départemental	0,00 €

RETROCESSION SUR LICENCE 2026/2027

La rétrocession s'élèvera à **7 €** par licence, à l'exception des licences enfants, jeunes, de printemps et temporaires.
 Le versement sera effectué courant décembre 2027.

Rappel : Les rétrocessions sur licences seront versées après réception des documents suivants :

- Procès-verbal de la dernière Assemblée générale
- Compte de résultat de l'exercice incluant la trésorerie du Comité et des sections distinctes (CSS ou autres)
- Fiche MAJ du Comité départemental (composition bureau et activités)